



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 64

Votants : 71 (dont 7 procurations)

N°23

OBJET :

**INSTAURATION DU
REGIME DE
DECLARATION
PREALABLE POUR
EDIFICATION DE
CLOTURES ET
RAVALEMENT DE
FACADE**

**PLU D'ABREST
PLU LE VERNET
PLU SAINT YORRE
PLU VICHY**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **23 NOV. 2017**

Publiée ou notifiée

le : **23 NOV. 2017**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (à partir de la délibération n°10) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER (jusqu'à la délibération n°20) - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN (jusqu'à la délibération n°26) – A. CORNE (à partir de la délibération n°21) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°13) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la délibération n°9) - M.J. CONTE – C. LEPRAT (jusqu'à la délibération n°20) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. AG. CROUZIER à C. BERTIN (à partir de la délibération n°21), Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE à JS. LALOY (jusqu'à la délibération n°21) – JM. BOUREL à F. SEMONSUT – C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°12) – JJ. MARMOL à G. MAQUIN – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KADJAN à JL. GUITARD – C. POMMERAY à F. SKVOR (à partir de la délibération n°9), Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. P. COLAS – F. BOFFETY – M. MERLE, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.421-12 et R.421-17-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Abrest approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme du Vernet approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Yorre approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Vichy approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017,

Considérant la possibilité d'instaurer l'obligation de recourir à une demande de déclaration préalable de travaux pour tout projet d'édification de clôture ou de ravalement de façade,

Considérant que pour permettre la mise en œuvre des dispositions des règlements des PLU d'Abrest, Le Vernet, Saint-Yorre et Vichy il apparaît nécessaire d'exercer un contrôle sur la nature et l'apparence des clôtures ainsi que sur l'aspect des façades afin d'éviter la réalisation de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'acter le principe du dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôture matérialisant la limite entre le domaine privé et le domaine public ainsi que pour les travaux de ravalement de façade sur les territoires régis par les PLU d'Abrest, Le Vernet, Saint-Yorre et Vichy,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes subséquents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

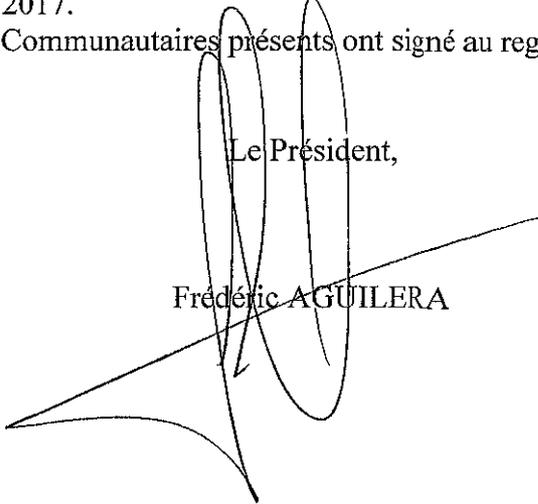
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 16 novembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 23 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - INSTAURATION DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE POUR
EDIFICATION DE CLOTURES ET RAVALEMENT DE FACADE - PLU
D'ABREST - PLU LE VERNET - PLU SAINT-YORRE - PLU VICHY

.....

Date de décision: 16/11/2017

Date de réception de l'accusé 23/11/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 16NOV2017_23

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171116-16NOV2017_23-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 23.pdf (003-240300426-20171116-16NOV2017_23-DE-1-1_1.pdf)